

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Philippe Grenier

<https://www.cadre21.org/membres/b062c4aee0acdbabe513efaf>

Date d'obtention : 2022-03-04 14:28:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Une méthode d'intervention structurée
- deux trajectoires d'intervention différentes (acte impulsif vs. acte malveillant)
- Une grille d'évaluation de l'incident nous permet de structurer notre cueillette d'informations avec les personnes impliqués
- Nous intervenons dans le cadre de la loi sur l'instruction publique (prévenir des acte d'intimidation/violence)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Orientation claire
- Meilleur partenariat avec le corps de police et meilleure compréhension de nos rôles respectifs
- garder en tête bienveillante envers la victime

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- ne pas se limiter à la cueillette d'informations, mais aussi de voir si l'élève est à risque
- agir rapidement pour éviter le partage du contenu
- s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant